

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 863

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 3

À l'alinéa 65, supprimer les mots:

« des embryons proposés à l'accueil et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce même alinéa vise à supprimer tous les embryons humains proposés à l'accueil et les gamètes issus de dons antérieurs au vote de la loi.

Cela représente environ 12.000 embryons humains disponibles pour le don, or compte tenu de l'impact éthique de cette disposition, cet amendement vous propose de séparer le sort des embryons, de celui des gamètes.